

Direction Générale des Impôts

DR/DP/DIP de :
.....
Subdivision de :
.....

Déclaration de contribution libératoire au titre des revenus et profits générés par les avoirs et liquidités détenus par les personnes physiques résidentes de nationalité étrangère ⁽¹⁾

(Article 9 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2018)

Année 2016

Cadre réservé à l'administration
Date de dépôt :
N° de dépôt :

I - IDENTITE DU CONTRIBUABLE

- Nom et prénom :

- Adresse du domicile fiscal ou du principal établissement :

.....

- Carte de séjour n° : /_/_/_/_/_/_/_/_/ N° d'identification fiscale : /_/_/_/_/_/_/_/_/

- Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : /_/_/_/_/_/_/_/_/ /_/_/_/ /_/

II- REVENUS ET PROFITS GENERES PAR LES ACTIFS ET AVOIRS (montants en dirhams) ⁽²⁾

Nature d'actif détenu à l'étranger	Pays où les avoirs sont détenus	Description des avoirs	Valeur ⁽³⁾	Montant net des revenus générés A	Montant net des profits générés B	Total C=A+B	Montant de la contribution C x 10% ⁽²⁾
Biens immeubles							
Actifs financiers							
Avoirs liquides							
Total 1							

III- AUTRES REVENUS ET PROFITS (montants en dirhams) ⁽²⁾

Autres revenus ou profits de source étrangère	Pays	Montant brut	Montant net	Montant de la contribution (Montant net x 10%) ⁽²⁾
Total 2				
Total général (1+2)				

- (1) A déposer sur la base des revenus et profits réalisés au cours de l'année 2016.
- (2) - Pour les ressortissants des pays ayant conclu avec le Maroc des conventions de non double imposition, il y a lieu de déclarer au niveau des tableaux II et III l'ensemble des revenus et profits de source étrangère. Toutefois, il convient de préciser que les revenus et profits déclarés dans la présente, et dont le droit d'imposition est attribué **exclusivement** à l'Etat de la source, n'entrent pas dans la détermination du montant de la contribution libératoire.
- Pour les ressortissants des pays n'ayant pas conclu avec le Maroc de conventions de non double imposition, il y a lieu de déclarer au niveau des tableaux II et III l'ensemble des revenus et profits de source étrangère.
- (3) Il s'agit :
- de la valeur d'acquisition des biens immeubles quelque soit leur forme.
 - de la valeur de souscription ou d'acquisition des actifs financiers, valeurs mobilières et autres titres de capital ou de créances.
 - du montant des avoirs liquides déposés dans des comptes ouverts auprès d'organismes financiers, d'organismes de crédit ou de banques situés à l'étranger.

A
le
Cachet et signature



Direction Générale des Impôts



DR/DP/DIP de :

Subdivision de :

Modèle n° : ADP131F-18I

RECEPISSE DE DEPOT de la déclaration modèle ADP130F-18I

Contribution libératoire au titre des revenus et profits
générés par les avoirs et liquidités détenus par les
personnes physiques résidentes de nationalité
étrangère

Nom et prénom :

N° d'identification fiscale : / / / / / / / / / /

Carte de séjour n° : / / / / / / / / / /

----- Cadre réservé à l'administration -----

Date de dépôt: / / - / / - / /

(Cachet de l'administration)

Numéro d'enregistrement: / / / / / / / / / /